



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED IG.23/7



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

17 octobre 2017
Original : Anglais

20^e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

**Projet de décision IG.23/4 : Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la
consommation et la production durables en Méditerranée**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Note du Secrétariat

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD 2016-2025) a été adoptée lors de la 19^{ème} réunion des Parties contractantes (COP 19) (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) (Décision IG.22/02) en tant que document d'orientation stratégique pour l'ensemble des parties prenantes et partenaires afin de traduire l'Agenda 2030 de développement durable (Agenda 2030) aux échelles régionale, infrarégionale et nationale. La Stratégie fournit un cadre politique intégratif pour assurer un futur durable à la région méditerranéenne, conforme aux Objectifs de développement durable (ODD).

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétariat, sous la direction de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et en coopération avec des acteurs internationaux et régionaux, a engagé la réalisation d'initiatives phares et d'actions régionales en vue de mettre en œuvre ces documents stratégiques orientés vers l'action et les politiques. Le Tableau de bord du développement durable en Méditerranée et ses indicateurs SMDD proposés sont nécessaires pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025.

Lors de sa 17^{ème} réunion, du 4 au 6 juillet à Athènes (Grèce), la CMDD a convenu d'une liste d'indicateurs à soumettre aux Parties contractantes lors de la COP 20 (voir l'annexe I du projet de décision proposé). La CMDD considère cette liste comme un document vivant qui devra être évalué et mis à jour périodiquement, en synergie avec le travail en cours pour le développement des indicateurs ODD et leur mise en œuvre au niveau national. Donnant la priorité aux questions liées au littoral et à la mer, ces indicateurs devront être renseignés avec les sources existantes d'information et des données fiables, en partenariat avec les parties prenantes concernées, pour le développement ou l'amélioration des bases de données statistiques. Suite aux commentaires émis par la Réunion des Points Focaux du PAM (Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017), la liste des indicateurs proposés, reproduite en Annexe I du projet de décision, reflète désormais les indicateurs qui correspondent à ceux des ODD.

Parmi ses Résultats indicatifs clés, la Stratégie à moyen terme 2016-2021 prévoit « des scénarios et une analyse prospective de développement à long terme » (1.4.1). Ensuite, lors de sa 17^{ème} réunion, la CMDD a exprimé la nécessité d'une étude prospective sur l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne à l'horizon 2050, et a demandé au Secrétariat de soumettre la Feuille de route MED 2050 pour l'inclure dans la proposition de Programme de travail du PAM 2018-2019 (PoW 2018-2019). La feuille de route MED 2050 a été mise à jour par le Secrétariat afin de tenir compte des commentaires émis par la Réunion des Points Focaux du PAM (Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017). Les principaux éléments de la feuille de route MED 2050 mise à jour figurent en Annexe II du projet de décision proposé et sont détaillés dans le document de travail UNEP(DEPI)/MED IG.23/22 « Préparation de l'étude prospective MED 2050 sur l'environnement et le développement en Méditerranée ».

Comme demandé par la Décision IG.22/17, le Secrétariat a mis en œuvre en 2016-2017 le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER). La 17^{ème} réunion de la CMDD a accueilli avec grand intérêt les résultats de cette activité, tout en recommandant de continuer à développer cet outil innovant en vue d'améliorer les liens et interactions avec l'Agenda 2030 et ses ODD et les Examens nationaux volontaires (VNR) présentés au Forum politique de haut niveau (HLPF). Plusieurs Parties contractantes ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour participer au mécanisme SIMPEER au cours du prochain exercice biennal.

Le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (PA CPD) a été adopté par les Parties contractantes lors de la COP 19 (Décision IG.22/5), en tant que cadre prospectif visant à compléter et fonctionner en totale synergie avec les cadres politiques nationaux et régionaux existants, et à soutenir la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. Le PA CPD est conforme à la vision et aux objectifs de la SMDD 2016-2025, en particulier à l'Objectif 5 « Transition vers une économie verte et bleue ». Une liste d'indicateurs régionaux de consommation et production durables permettant de mesurer l'avancement de la mise en œuvre du PA CPD a été examinée lors de la 11^{ème} réunion des points focaux nationaux du CAR/CPD (Barcelone,

Espagne, 3-4 mai 2017), où il a été conclu qu'une liste actualisée d'indicateurs devait être portée à l'attention des points focaux du PAM (voir l'annexe III du projet de décision proposé).

Le projet de décision a été examiné par la Réunion des Points Focaux du PAM (Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017) qui l'a transmis pour soumission aux Parties contractantes lors de leur 20^{ème} Réunion. Le paragraphe du projet de décision qui concerne « MED 2050 - Etude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée est resté entre crochets.

La mise en œuvre de cette décision est reliée aux Résultats 1.3.3, 1.4.1 et 6.2.1 du Programme de travail proposé. Celle-ci a des répercussions budgétaires sur le montant de la contribution du PAM (MTF) et sur les ressources externes, qui sont reflétées dans le budget proposé.

Projet de décision IG.23/4

Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée

La 20^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles,

Considérant la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, et en particulier son Article 4 relatif aux Obligations générales,

Rappelant les Décisions IG.22/2, IG.22/5 et IG.22/17 de la 19^{ème} réunion ordinaire des Parties Contractantes (COP 19) (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) portant respectivement sur la SMDD 2016-2025, le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée, et la Réforme de la CMDD,

Rappelant le rôle de la SMDD 2016-2025 en tant que document d'orientation stratégique pour l'ensemble des parties prenantes et partenaires afin de traduire l'Agenda 2030 de développement durable aux échelles régionale, infrarégionale et nationale, et le rôle important du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone dans la facilitation de la mise en œuvre coordonnée de l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) en Méditerranée, en particulier de l'ODD 14, et dans la transition vers une économie verte et bleue (Objectif 5 de la SMDD),

Reconnaissant que pour assurer le succès de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 des efforts collectifs sont nécessaires, impliquant l'ensemble des parties prenantes et partenaires méditerranéens, en particulier pour la mise en œuvre des initiatives phares,

Ayant pris en compte les conclusions de la réunion des points focaux nationaux du CAR/Plan Bleu (Nice, France, 25-26 avril 2017), de la 11^{ème} réunion des points focaux nationaux du CAR/CPD (Barcelone, Espagne, 3-4 mai 2017) et de la 17^{ème} réunion de la CMDD (Athènes, Grèce, 4-6 juillet 2017),

1. *[Accueille favorablement et prend note de la liste des indicateurs du Tableau de bord du développement durable en Méditerranée pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025, énoncés en annexe I de la présente décision, comme base de travail futur. Invite le Comité de pilotage de la CMDD à coordonner le travail permettant d'assurer une cohérence et une synergie totales avec le travail en cours pour le développement des indicateurs ODD au niveau international, dans le contexte du rôle de chef de file du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone dans la facilitation et la mise en œuvre coordonnée de l'Agenda 2030 et des ODD correspondants dans la région méditerranéenne, en particulier l'ODD 14, et en assurant la transition vers une économie verte et bleue;]*
2. *Demande* au Secrétariat et au CAR/Plan Bleu d'utiliser les sources existantes d'information et des données fiables pour renseigner les indicateurs sélectionnés, en donnant la priorité à ceux touchant aux questions liées au littoral et à la mer ;
3. *Encourage* les Parties contractantes à soutenir leurs efforts en faveur de l'établissement de partenariats durables avec les parties prenantes concernées (organisations gouvernementales internationales, bailleurs de fonds, organisations non-gouvernementales, industries, entreprises et instituts de recherche, etc.) pour le développement ou l'amélioration des bases de données statistiques qui permettront de renseigner les indicateurs SMDD et CPD ;
4. *Encourage* les Parties contractantes à participer aux futures éditions du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER), en tenant compte des leçons tirées de l'exercice 2016-2017 et en vue d'améliorer les liens et interaction avec l'Agenda 2030 et ses ODD et les Examens nationaux volontaires (VNR) présentés au Forum politique de haut niveau (HLPF) ;

5. *Encourage* les Parties contractantes et les partenaires à intensifier leurs efforts et leur rôle de leadership dans la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025 et de ses initiatives phares ;
6. *[[Accueille favorablement]* Adopte la feuille de route MED 2050, reproduite en annexe II de la présente décision, et demande au Secrétariat et au CAR/Plan Bleu d'entamer un processus participatif pour la réalisation d'une étude prospective sur l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne à l'horizon 2050] ;
7. *Accueille favorablement* et prend note de la liste des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action sur la consommation et la production durables en Méditerranée, fournie en annexe III de la présente décision, et demande qu'elle soit actualisée en synergie avec le travail réalisé pour les indicateurs ODD et SMDD pertinents ;

Annexe I

Indicateurs du Tableau de bord méditerranéen du développement durable pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025

Indicateurs du Tableau de bord méditerranéen du développement durable pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD 2016-2025

N°	Objectif SMDD 206-2025	Nom de l'indicateur
1	Global	Empreinte écologique (*)
2	Global	Indice de Développement Humain
3	Global	Produit Intérieur Brut (*)
4	Global	Taux d'alphabétisation des jeunes (*)
5	Global	Ratio filles/garçon d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire (*)
6	1	Nombres de ratifications et niveau de mise en conformité tels que reportés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone
7	1	Pourcentage d'aires marines et côtières protégées [sous juridiction nationale] (*)
8	2	Indice d'efficacité de l'eau (*)
9	2	Nombre d'aires protégées participant à la Liste Verte des Aires Protégées (*)
10	2	Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (*)
11	2	Indice Global de Sécurité Alimentaire
12	2	Demande en eau, totale et par secteur, comparé au PIB (*)
13	2	Part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (total, urbain, rural) (*)
14	2	Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (total, urbain, rural) (*)
15	2	Proportion des produits agricoles de qualité et part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique (*)
16	2	Nombre d'espèces méditerranéennes menacées inscrites dans les documents juridiques (*)
17	3	Proportion de la population urbaine ayant accès à un logement décent (*)
18	3	Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (*)
19	3	Déchets générés et traités par type de déchets et de traitement (*)
20	4	Emissions de gaz à effet de serre (en relation avec le PIB)
21	4	Consommation d'énergie (en relation avec le PIB)
22	5	Intensité de matière de l'économie (*)
23	6	Nombre de Stratégies Nationales de Développement Durable adoptées ou révisées [et nombre de révisions depuis la première édition] (*)
24	6	Proportion de crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs utilisant le crédit bancaire
25	6	Dépenses publiques et privées pour la recherche et le développement en pourcentage du PIB
26	6	Mécanismes existants pour assurer la participation du public et l'accès aux publications environnementales (*)

(*) Correspondant à/lié aux indicateurs des ODD

[Annexe II

Feuille de route MED2050 pour une nouvelle étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée

Annexe II : Feuille de route MED2050 vers une nouvelle étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée

I. Introduction

1. Depuis la fin des années 1970, les pays méditerranéens ont décidé de coopérer afin de «*mettre à la disposition des autorités responsables et des planificateurs des différents pays de la région méditerranéenne des renseignements qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal soutenu sans entraîner une dégradation de l'environnement*» (Réunion intergouvernementale, UNEP/IG.5/7, 1977). La Stratégie à moyen terme du PAM (SMT) 2016-2021 réitère l'objectif de «*Livrer des estimations basées sur les connaissances sur l'environnement méditerranéen, et des scénarios de développement, pour soutenir le travail des décideurs et des parties prenantes*» (Décision IG.22/1). Afin de mettre en œuvre cette décision, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont inclus dans le Programme de travail et Budget 2016-2017 le développement d'une «*feuille de route pour la préparation du rapport MED2050*», en tant qu'activité principale spécifique 1.4.1.3 (Décision IG.22/20).

2. Afin de préparer cette feuille de route, le Secrétariat à travers son Centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/Plan Bleu) a organisé un atelier d'experts (décembre 2016), mené une étude de benchmark sur les forces, faiblesses et lacunes de 35 études de prospective récentes dans la région méditerranéenne, et a consulté des représentants et experts nationaux. Ces analyses et consultations ont établi qu'un nouvel exercice de prospective sur l'environnement et le développement est nécessaire en Méditerranée et ont fourni des orientations sur la forme qu'il devrait prendre afin de combler des lacunes et faciliter la prise de décision au cours de la prochaine décennie, tout en construisant sur les connaissances et ressources existantes.

3. La Réunion des Points Focaux du Plan Bleu (Nice, France, 25-26 avril 2017) a recommandé d'adopter un processus participatif pour élaborer une vision partagée, basée sur des visions et exercices nationaux, d'inclure des leçons acquises et apports à partir d'exercices et rapports existants, et de mobiliser des ressources externes additionnelles. La 17^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne de développement durable (Athènes, Grèce, 4-6 juillet 2017) a conclu qu'il était essentiel d'inclure la perspective de changements rapides sur les plans socio-économique, environnemental et de gouvernance dans les politiques du PAM et a souligné que MED 2050 devrait fournir des informations précieuses sur des développements futurs, fondées sur des scénarios basés sur la science et sur l'anticipation des actions, pour promouvoir un développement durable dans la région méditerranéenne (document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.441/9). La réunion des Points Focaux du PAM (Athènes, Grèce, 12-15 septembre 2017) a insisté sur les synergies entre MED 2050 et des activités récentes ou concomitantes du PAM et en dehors du PAM. La feuille de route proposée pour MED 2050 a été développée sur cette base.

II. Calendrier de l'étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée à l'horizon 2050 (MED 2050)

4. Il y a cinq grandes raisons pour lancer MED 2050 :
- i. Premièrement, le dernier exercice de prospective du PAM a été réalisé en 2005-2006, il y a plus de dix ans, et le contexte a complètement changé. Le contre choc pétrolier, les changements géopolitiques mondiaux ou régionaux, les révolutions arabes, la crise économique européenne, l'accélération du changement climatique ont transformé le contexte de l'environnement et du développement en Méditerranée. Or on peut penser que ces changements vont encore s'accroître d'ici 2050 dans tous les domaines – technologique, démographique, géopolitique, économique, écologique, etc. Il est d'autant plus essentiel d'intégrer cette perspective de transformations rapides dans les politiques du PAM que la Méditerranée est et va être particulièrement affectée.
 - ii. Deuxièmement, la plupart des travaux de prospective existants sur la Méditerranée ont aujourd'hui des horizons trop courts pour prendre en compte des enjeux à plus long terme

comme le changement climatique et les ruptures possibles dans les écosystèmes, et envisager des transitions qui n'auront d'effet que sur une période longue.

- iii. La troisième raison est que les exercices prospectifs précédents ne prennent pas en compte les impacts sur la mer, ni même sur l'économie de la mer, ce qui ne reflète pas les préoccupations qui sont celles du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone.
- iv. Les travaux précédents n'ont privilégié qu'un des aspects possibles de la prospective : l'anticipation prévisionnelle. Le but de la prospective n'est pas seulement de prolonger les statistiques existantes pour révéler les tendances de certaines variables ou problèmes déjà reconnus. Lancer un nouvel exercice, ce serait l'occasion d'alerter les décideurs et parties prenantes sur les ruptures possibles, pour favoriser la confrontation des visions et le dialogue, en impliquant décideurs et parties prenantes dans une approche participative, et pour co-construire et comparer des stratégies de long terme adaptées à la diversité des pays méditerranéens.
- v. Enfin, l'expérience montre que les grands exercices de prospective peuvent être de très bons outils de communication et de mobilisation, y compris à destination du grand public et des médias. Lancer MED 2050, permettrait de remettre le PAM au cœur du débat public sur l'environnement en Méditerranée.

III. Orientations clés pour MED 2050

5. Suite aux résultats de l'étude de benchmark et des consultations mentionnées ci-dessus, la feuille de route proposée pour MED 2050 adopte une approche participative de prospective stratégique. Elle s'appuie sur une combinaison d'analyse des futurs (prévision, *forecasting*) ; de planification (analyse et définition de priorités stratégique à l'aide du *backcasting*) ; et de mise en réseau (participation des et dialogue avec les parties prenantes). De plus, MED 2050 capitalisera sur des études existantes et en cours. Des synergies spécifiques avec des études prospectives et des réseaux de scientifiques ont d'ores et déjà été identifiées, d'autres seront établies au fur et à mesure que MED 2050 et d'autres travaux se développent. Telles que détaillées dans le document de travail UNEP(DEPI)/MED IG.23/22, les activités de MED 2050 seront également conduites en étroite synergie avec d'autres activités du PAM, en particulier des activités concernant les indicateurs et le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée - 2019.

6. La feuille de route proposée est organisée autour de six ensembles d'activités, auxquels des experts du PAM et des scientifiques seront associés. Elle est prévue sur deux bienniums. Cependant, des activités distinctes sont proposées pour chaque biennium avec des produits spécifiques. Il est important de rappeler que, étant encore dans une phase amont du projet, de plus amples consultations sur MED 2050 sont prévues avec les Parties contractantes à la Convention Barcelone. Une version mise à jour de la feuille de route sera présentée lors de la COP 21, en tenant compte de ces consultations complémentaires et des résultats du biennium 2018-2019.

7. Un ensemble d'activités fondamentales – suffisant pour produire un rapport MED 2050 pour la COP 22 – s'appuiera uniquement sur des partenariats techniques, un financement du Fonds fiduciaire méditerranéen et des co-financements limités. Le budget d'activité correspondant a été estimé à 200,000 Euros sur deux bienniums. Des activités supplémentaires ou plus ambitieuses nécessiteront la mobilisation de co-financements ou partenariats complémentaires. L'organisation de MED 2050 en modules et ensembles d'activités aidera à rechercher des fonds supplémentaires associés à des activités et produits explicites.

Calendrier provisoire (détaillé dans le document de travail UNEP(DEPI)/MED IG.23/22)

Composante	Période	Livrable(s)
1. Mobilisation des ressources existantes et mise en place d'un réseau sur les futurs de la Méditerranée. Capitalisation : Consultation avec les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ; animation du réseau ; interface	- 2018 : Mise en route - Progrès à travers toute la période	Produits disponible en ligne (large public) : - Newsletters (à partir de 2018) - Livrets thématiques - Feuille de route mise à jour pour la COP 21

science-politique - dialogue avec les parties prenantes		
2. Evaluation des tendances, ruptures et scénarios dans un nouveau contexte méditerranéen. Scénario tendanciel qui constituera la base pour d'autres scénarios.	- 2018-2019, en étroite coordination avec RED, QSR, etc.	- Ateliers et webinaires - Chapitre
3. Zoom sur des priorités sous-documentées avec un focus sur la mer et les écosystèmes marins	- 2019 : tendances - 2020 : scénarios	- Ateliers ou webinaires sur mer et écosystèmes marins – Chapitre
4. Comparer et partager des visions contrastées à travers la Méditerranée. Co-construction de scénarios alternatifs à l'aide d'une approche participative large	- Mi-2020	- Ateliers et webinaires - Consultation (questionnaires ou ateliers nationaux/sous-régionaux) - Chapitre
5. Co-construction de trajectoires de transition à court, moyen et long termes	- Fin 2020, début 2021	- Ateliers ou webinaires - Chapitre
6. Diffusion des résultats ; mise en œuvre. Renforcement des capacités et assistance technique	- Toute la période (communication) - 2020-2021 (mise en action)	- Communication large - Rapport final : pour consultation en 2021 et présentation à la COP 22 - Ateliers régionaux et nationaux

]

Annexe III

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée

Annexe III : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée

Thème couvert et n° de l'indicateur	Indicateurs identifiés	L'indicateur est-il actuellement disponible ?	Est-ce un indicateur des ODD ?	Est-ce un indicateur de la SMDD ?	Est-il inclus dans le système de comptabilité environnementale et économique des Nations Unies ?	Type d'indicateur (I/R) Question thématique : I Réponse : R	
UTILISATION DES TERRES							
1a -Futur	Part de la superficie agricole utilisée pour l'agriculture productive et durable	Non disponible	Oui	2.4.1	Non	À confirmer	I
1b - Temporaire	Superficie agricole biologique, totale	Haute disponibilité	Non	Cible 2.4	Oui	À confirmer	I
2	Indice des pertes alimentaires mondiales	Non disponible	Oui	12.3.1	Non	Non	I
3a- futur	Indice de gestion durable des forêts	Non disponible	Oui	15.2.1	Non	À confirmer	R
3b- temporaire	Superficie de forêts certifiées	Faible disponibilité	Non	Cible 15.2	Non	À confirmer	R
EAU (EFFICIENCE)							
1	Prélèvement d'eau douce par rapport aux ressources en eau douce disponibles (également connu sous le nom d'intensité du prélèvement d'eau)	Faible disponibilité	Oui	6.4.2	Non	Non	I
2	Productivité de l'eau	Haute disponibilité	Non	Cible 6.4	Oui	Oui	I
3	Degré de réalisation de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) (0-100)	Non - Seulement des agrégats	Oui	6.5.1	Non	Non	R
ÉNERGIE (EFFICIENCE)							
1	Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale totale	Haute disponibilité	Oui	7.2.1	Oui	Probablement	I
2	Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PID	Haute disponibilité	Oui	7.3.1	Oui	Oui	I
3	Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PID (production et consommation) et	Non disponible	Oui	12.c.1	Oui	Probablement	R

Thème couvert et n° de l'indicateur	Indicateurs identifiés	L'indicateur est-il actuellement disponible ?	Est-ce un indicateur des ODD ?		Est-ce un indicateur de la SMDD ?	Est-il inclus dans le système de comptabilité environnementale et économique des Nations Unies ?	Type d'indicateur (I/R) Question thématique : I Réponse : R
	par rapport aux dépenses nationales totales en combustibles fossiles						
POLLUTION							
1	Émission de CO ₂ par unité de valeur ajoutée	Haute disponibilité	Oui	9.4.1	Non	Oui	I
2	Signataire d'entre 1 et 3 accords internationaux multilatéraux sur l'environnement (Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm) sur les déchets dangereux et autres produits chimiques	Haute disponibilité	Oui	12.4.1	Non	Non	R
3	Niveaux moyens annuels de particules fines (p. ex. PM2.5 et PM10) dans les villes (selon la population)	Haute disponibilité	Oui	11.6.2	Non	Probablement	I
RESSOURCES (EFFICIENCE)							
1a- <i>futur</i>	Empreinte matérielle (MF) par unité de PIB	Haute disponibilité	Oui	12.2.1 ; 8.4.1	Oui	Oui	I
1b- <i>temporaire</i>	Consommation intérieure de matières (CIM) par unité de PIB	Haute disponibilité	Oui	12.2.2 ; 8.4.2	Non	Oui	I
2a- <i>futur</i>	Empreinte matérielle (MF) par habitant	Haute disponibilité	Oui	12.2.1 ; 8.4.1	Non	Oui	I
2b- <i>temporaire</i>	Consommation intérieure de matières (CIM) par habitant	Haute disponibilité	Oui	12.2.2 ; 8.4.2	Non	Oui	I
3a- <i>futur</i>	Proportion de stocks de poissons dans les limites biologiques acceptables	Non - Seuls les résultats mondiaux sont disponibles	Oui	14.4.1	Oui	Non	I

Thème couvert et n° de l'indicateur	Indicateurs identifiés	L'indicateur est-il actuellement disponible ?	Est-ce un indicateur des ODD ?		Est-ce un indicateur de la SMDD ?	Est-il inclus dans le système de comptabilité environnementale et économique des Nations Unies ?	Type d'indicateur (I/R) Question thématique : I Réponse : R
3b- temporaire	Indice trophique marin (également appelé Niveau trophique moyen (NT) des débarquements de poisson)	Oui - À extraire de la base de données Sea AroundUs (accès payant)	Non	Cible 14.4	Non	Non	I
COMPORTEMENT (PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS)							
1	Nombre de pays disposant de plans d'action nationaux pour une production et une consommation durables (CPD) ou d'une CPD intégrée comme priorité ou objectif de politique nationale	Non disponible	Oui	12.1.1	Non	Non	R
2	MPD/MPE en pourcentage des marchés publics totaux (en termes de valeur monétaire)	Mis à disposition par les gouvernements nationaux – pas de base de donnée internationale	Non	Cible 12.7	Oui	À confirmer	R
3	Brevets écologiques (également appelés Brevets importants pour la croissance verte et le développement des technologies liées à l'environnement, % de toutes les technologies)	Haute disponibilité	Non	Cible 12.7	Non	À confirmer	R
4	Production de déchets	Faible disponibilité	Non	Cibles 11.6 et 12.4	Oui*	Oui	I
5	Agriculture biologique (vente au détail en millions d'euros) (également disponible en euros par personne)	Faible disponibilité	Non	ODD 12	Non	TBC	I
6		Non disponible	Oui	14.1.1	Non	TBC	I

Thème couvert et n° de l'indicateur	Indicateurs identifiés	L'indicateur est-il actuellement disponible ?	Est-ce un indicateur des ODD ?		Est-ce un indicateur de la SMDD ?	Est-il inclus dans le système de comptabilité environnementale et économique des Nations Unies ?	Type d'indicateur (I/R) Question thématique : I Réponse : R
	Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans.						
7	Prévalence du surpoids et de l'obésité	Haute disponibilité	Non	Cible 2.2	Non	Non	I
MACRO-INDICATEURS THÉMATIQUES							
1	Empreinte carbone	Faible disponibilité	Non	Cible 9.4	Non	Oui	I
2	Empreinte eau	Haute disponibilité	Non	Cible 6.4	Non	Oui	I
3	Empreinte écologique	Haute disponibilité	Non	Cibles 12.2 et 8.4	Oui	Oui	I